

GRAND CONSEIL
SECRETARIAT GÉNÉRAL

22 février 2023

**Cérémonie à l'occasion du 175^e anniversaire de la République
Discours présidentiels**

Discours de M. Jonathan Gretilat, président du groupe socialiste

Madame la présidente du Grand Conseil,
Monsieur le président du Conseil d'État,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'État,
Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,
Madame la chancelière d'État,
Madame et Monsieur les secrétaires généraux du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des médias,
Mesdames et Messieurs,

Il y a 175 ans, le Printemps des peuples qui embrase l'ensemble du continent européen a également éclo dans la Principauté et canton de Neuchâtel, fief du roi Frédéric-Guillaume IV. Par effet de contagion un peu, mais par volonté de rupture avec un système ressenti comme désuet et injuste surtout, les patriotes neuchâtelois se mettent ainsi au diapason des révolutions de 1848. Cette Révolution neuchâteloise était-elle donc la loi d'une fatale nécessité, comme la qualifia Frédéric-Alexandre de Chambrier, dernier président du Conseil d'État royaliste ?

À l'heure de commémorer cet événement fondateur de notre République dont nous sommes toutes et tous les fiers légataires, et d'en tirer, éventuellement, quelques enseignements pour notre propre époque et le futur, cela vaut la peine de remonter un peu le temps. Car, en parlant de révolution, on peut vite sombrer dans la facilité de faire du passé table rase. Au contraire, allons à sa rencontre !

Les quarante-huitards neuchâtelois sont empreints de valeurs affirmées et d'un certain idéalisme. S'ils sous-estiment certainement l'attachement de la population à son prince prussien, ils sont convaincus de la justesse de leur cause et constituent une minorité engagée suffisamment importante ; ils ont des idées claires sur un projet de société ; ils sont organisés, compétents et convaincus de la nécessité de prévenir par la force toute velléité de résistance. Au final sans verser une seule goutte de sang. Voici de manière très sommaire les clés du succès de la Révolution neuchâteloise.

On relèvera également, non sans ironie, que c'est la « résistance politique » concrétisée par un abstentionnisme massif des partisans de l'Ancien Régime qui permettra à la Constituante et aux premières législatures du nouveau Grand Conseil d'avoir une majorité républicaine et non royaliste, et ainsi de faire adopter les nouvelles institutions républicaines, à une légère majorité exprimée de la population (!).

Aujourd'hui, nous célébrons les révolutionnaires de 1848 comme les pères fondateurs de notre République, mus par une sorte de loi naturelle plus forte que les lois formelles d'alors, voulant substituer un système d'égalité naturelle au système de privilèges existant. Car oui, ne l'oublions pas, aux yeux du pouvoir royaliste en place, les révolutionnaires étaient tout simplement des hors-la-loi. Ce que nous fêtons et commémorons aujourd'hui comme une ode à la liberté et à l'égalité était, encore au matin du 1^{er} mars 1848, un acte criminel, qui allait à l'encontre de toutes les règles et des institutions établies, avec pour but de transformer radicalement un système injuste pour une immense majorité de la population. À partir de quand devient-il donc légitime de renverser la table et de bousculer les règles en place, pour y substituer de nouvelles règles plus favorables au plus grand nombre ? C'est par cette réflexion piquante et un brin provocatrice qu'il m'apparaît intéressant de nous interpellier, 175 ans après nos éminents pères fondateurs. En particulier, quel rapport entretenons-nous, élues et élus de la République et Canton de Neuchâtel, avec les concepts fondamentaux de liberté et d'égalité, en 2023, en comparaison de nos illustres, radicaux et révolutionnaires prédécesseurs ?

En 1848, comme depuis des siècles, le pouvoir était concentré entre les mains des familles patriciennes locales, sous la surveillance lointaine et peu effective du souverain prussien ; la liberté n'était alors pas un droit, mais un privilège, concédé à quelques individus uniquement. Aujourd'hui, le pouvoir est exercé par les sujets d'hier, et la liberté devenue une garantie fondamentale appartenant à chaque individu. Mais peut-on pour autant dire que les schémas d'antan ont définitivement disparu dans les méandres de l'histoire ? N'ont-ils pas évolué, pour intervenir désormais à d'autres niveaux, peut-être moins visibles, et plus insidieux ? Même si le pouvoir est désormais détenu par le peuple souverain, dont nous sommes ici les représentantes et représentants, et la liberté et l'égalité garantis à chacune et à chacun, le sentiment diffus existe pour beaucoup que certains sont plus égaux que d'autres, et que le citoyen n'a plus véritablement prise sur la destinée collective. L'impression, souvent justifiée, que les véritables enjeux de société et l'attribution des fruits de la prospérité commune ne se décident non plus dans les urnes ou les parlements, mais au sommet de quelques grandes sociétés, souvent multinationales d'ailleurs... De là à y voir une nouvelle représentation du souverain de l'Ancien Régime, il n'y a qu'un pas... !

Quelles sont donc aujourd'hui les aspirations légitimes des citoyennes et citoyens, insuffisamment prises en compte par les institutions et règles en place, et auxquelles il faudrait donner une concrétisation ? De quelles forces devrions-nous collectivement nous émanciper aujourd'hui pour faire face aux défis sans précédent que notre société devra affronter au cours des années à venir, avec la multiplication des crises sociales et environnementales ? Quelles nouvelles libertés devons-nous conquérir, voire reconquérir ? Comment garantir aux générations suivantes qu'elles vivront bel et bien dans une société d'égalité naturelle, et non pas de privilèges ? Voilà autant de questions que l'héritage de la Révolution de 1848 doit nous permettre non seulement de poser, mais auxquelles nous avons le devoir d'apporter des réponses. Tel est avant tout le rôle que les révolutionnaires quarante-huitards ont voulu donner à leurs successeurs, dont nous endossons à présent collectivement les responsabilités. Dès lors, nourrissons-nous de cet esprit émancipateur de la Révolution de 1848 et intégrons dans nos réflexions à la fois l'intérêt général et la vision d'une société où chaque personne a un rôle à jouer, parce qu'elle est véritablement libre et l'égale des autres. Sublimons les innombrables atouts dont nous disposons dans notre coin de pays, en redonnant du sens et du contenu à notre système démocratique. Innovons et révolutionnons les manières de faire qui ont toujours prévalu jusqu'alors, en s'affranchissant des modes de pensée devenus dépassés ou obsolètes. Réinventons-nous constamment et transmettons aux générations futures de ce canton un héritage tout aussi précieux que la Révolution de 1848 l'est pour nous aujourd'hui.

Je ne pensais pas avoir un jour le plaisir de le dire à la tribune de ce parlement, mais : Vive la Révolution ! Et surtout, vive la République et Canton de Neuchâtel !